



Programme LEADER

Groupe d'Action Locale

Compte rendu du Comité de Programmation du 30 janvier 2018

Etaient présents les membres des collègues :

Public :

- PETR Cœur des Hauts de France - Philippe CHEVAL
- Communauté de communes de Haute Somme - Anne-Marie HARLE (votant), Jean-Marie BLONDELLE (votant), Maryse FAGOT
- Communauté de communes Terre de Picardie - Bruno ETEVE (votant), Gérard CARON (votant)
- Office du Tourisme - Séverine MORDACQ (votant), Bernard SANDRAS
- Chambre de Commerce et d'Industrie - Albert BELAID (votant)

Privé : (tous votants)

- Aéro Dom – Dominique DURIEZ
- Artois Insertion Ressourcerie – Michel LAMUR
- Génération Mouvement - Michel GUILBERT
- les scénarios de Charli - Arnaud LEGRAND
- Souvenir Français - Marcel QUEYRAT
- Association Saint Jean - Gaëlle COPPE
- les pêcheurs de lune - Philippe DAVID

Etaient également présents

- Autorité de Gestion Conseil Régional – Adèle CAVENE et Aurélie HIARDOT
- GAL Pays de Thiérache – Morgane DELPEUCH et Sophie LEVEQUE
- Cellule animation LEADER : Elodie MUNOZ et Emilie SI HAMDI

Membres excusés:

Collège Public : Arnold LAIDAIN, PETR Cœur des Hauts de France ; Éric FRANCOIS, Communauté de communes de Haute Somme ; Francis BOITEL, André SALOME, Frédéric LECOMTE, Communauté de communes de l'Est de la Somme ; Philippe SY, José SUEUR, la Communauté de communes Terre de Picardie ; Delphine JAVOROVIC, Chambre de Commerce et d'Industrie.

Collège Privé : David DUFRENE et Aryendra PAWAR, Fédération de la pêche ; Corine BAEKE, Aéro Dom ; Bernard et Odile CARON, Domaine des îles ; Vincent BARALLE, Artois Insertion Ressourcerie ; Robert GUERLIN, Génération Mouvement ; Marion INCHELIN, Les scénarios de Charli ; Hervé FRANCOIS et Dominique FRERE ; Historial de la Grande Guerre ; Luc FAITY, association Saint Jean ; France DAVID, les pêcheurs de lune.

Invités excusés :

PETR Cœur des Hauts de France : Dominique BONNAUD, Autorité de Gestion Karima MALAOUI , Etat FNADT , Gaetan COUPLÉT Céline LELEU

Vérifications préalables

1. Modification de la composition du comité

Départ de 3 structures :

- Syndicat de la Vallée des Anguillères (Public)
- Lire Ensemble (Privé)
- Ibis Style (Privé)

Changement de membre au sein d'une même structure : Michel LAMUR remplace Bernard VERDONCK pour Artois Insertion Ressourcerie; Séverine MORDACQ remplace Thérèse DEYGHERS pour l'office du Tourisme.

Ci-joint : la nouvelle composition du GAL

Suite à ces modifications le président peut vérifier le principe du double quorum

Le président du GAL est écarté des votes

Membre du collège public votants 6/9

Membre du collège privé votants 7/11

Le principe du double quorum est respecté.

2. Point sur le compte-rendu du dernier comité

- Décisions du comité du 21 juin 2017

Avis favorable à l'unanimité :

- stratégie resserrée, les fiches actions et la maquette financière
- convention
- règlement intérieur
- déroulement de la sélection des opérations et la grille d'analyse
- communication
- *opportunité* Etude pour ouvrir les étangs du CAM sur la ville
- *opportunité* Etude avant d'invertir les berges et de retrouver la promenade boulevard des anglais
- *opportunité* Ambiani
- *opportunité* Etude pour la création d'un pôle culturel
- *opportunité* Spectacle musical Château d'Indelberg
- *opportunité* Label Pays d'art et d'histoire 2016 -2017

Avis défavorable :

- *opportunité* Recrutement chef de projet redynamisation centre bourg
- Suite à l'envoi du compte-rendu du comité de juin 2017, plusieurs membres souhaitent apporter des compléments :
 - Le scénario de Charlie : son projet avec le mot Karting est trop réducteur, il sera remplacé par « loisirs pour tous »

- La fédération de la pêche : souhaite pour l'étang du CAM le développement de la concertation pour éviter les conflits d'usage

Compte rendu de 21 juin 2017(avec les modifications) validé

3. Changement de nom du GAL

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la structure porteuse de GAL a changé de nom de « Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme » en « PETR Cœur des Hauts de France ».

Proposition, changer également le nom du GAL de « GAL Santerre Haute Somme » en « GAL Cœur des Hauts de France ».

Avis favorable du comité

4. Confirmation validation du règlement intérieur

Le comité de juin 2017 a donné un avis favorable à l'unanimité. La convention GAL/ASP/AG étant signée, il faut procéder à un vote formel.

Vote favorable à l'unanimité

5. Confirmation validation de la Grille d'Analyse des Projets

Le comité de juin 2017 a donné un avis favorable à l'unanimité. La convention GAL/ASP/AG étant signée, il faut procéder à un vote formel.

Vote favorable à l'unanimité

6. Présentation des projets de demande de subvention

Rappel (extrait du règlement intérieur)

La sélection des opérations se fait en 3 temps :

- une audition des maitres d'ouvrages (comité d'audition) ;
- un examen technique du dossier (comité technique) ;
- le choix des opérations retenues en Comité de programmation.

Le taux d'aide applicable et le montant de l'aide inscrits dans le dossier de séance soumis au vote du Comité de programmation est fonction :

- de la note proposée (comité d'audition) ;
- des bonus, des modalités de financement appliquées (sous réserve de la réglementation européenne nationale applicable en matière d'aide d'Etat), d'obligation d'autofinancement minimum pour les maitres d'ouvrages publics (comité technique) et conformément à la fiche-action à laquelle se rattache l'opération.

Rappel du Président les membres du comité en lien avec une opération sont exclus du vote de celle-ci.

6.1. Aménagement et mise en valeur de l'étang (fiche action 1)

Porteur : Eppeville

Description du Projet :

Aménagement paysager et ouverture au public du site de l'étang communal. Les berges et le site seront plantés d'essences d'arbres et arbustes adaptés au type de sol et au milieu. Des vergers rustiques seront installés. Le terrain situé en annexe sera réhabilité afin de le végétaliser et de l'équiper de mobiliers en pierre et d'un boudrome. Avec ce projet, Eppeville disposera ainsi d'un espace de loisir ouvert à tous et gratuit, lieu d'échanges favorisant les liens entre les habitants, en restaurant le patrimoine naturel et en le rendant accessible.

Ce projet vise également à l'augmentation de la qualité de vie des habitants, au maintien de la biodiversité et la diversification des activités de loisirs

Note du comité d'audition : 14 /20

Avis du comité d'audition :

- le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels du GAL
- impact limité à l'échelle intercommunale
- dimension partenariale forte, (pêcheurs, SVA, école...)
- faisabilité technique et économique
- ce type de projet existe mais celui-ci apporte des nouveautés significatives, notamment au niveau du lien social
- accessible financièrement
- condition d'accessibilité aux personnes en situation de handicap limité à un handicap
- participe au maintien de l'emploi local
- projet soucieux du milieu naturel

Préconisation du comité: s'inscrire dans une démarche de label type Ville et villages fleuris. Cette opération mériterait d'aller plus loin dans les conditions d'accessibilités, le comité suggère des pontons de pêche aménagés...

Avis du Comité technique

Favorable – le taux d'aide est fonction de la note obtenue en comité d'audition

Plan de financement :

montant du projet présenté	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue HT	plan de financement FEADER		
			FEADER		
24 379,56 €	675,09 €	23 704,47 €	FEADER	15 170,86	64%
			Eppeville	8 533,61	36%
			total	23 704,47	

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

6.2. Etude de requalification du paysage de l'ilot du Mont St Quentin (fiche action 1)

Porteur : Péronne

Description du projet :

Sous-préfecture et siège de la CC Haute Somme, Péronne est traversée par le fleuve Somme qui y forme des étangs naturels entourant le centre-ville. L'étude pour ce projet, porterait sur un ensemble de terrains d'un hectare sept, se trouvant au cœur d'un quartier résidentiel mixte pour une grande diversité de population au milieu duquel sont situés les écoles primaires et maternelles du Mont-Saint-Quentin ainsi que la maison de quartier. Cet espace vert actuellement sous utilisé, verra se côtoyer dans le respect de l'environnement, un lieu de jeux pour les jeunes enfants, un city parc destiné aux adolescents, un lieu de repos paisible pour les personnes d'un certain âge, un espace pique-nique, rencontre plein air, un jardin éducatif en lien avec la maison de quartier et les écoles, des espaces d'exposition temporaire à vocation culturelle, le tout accessible aux personnes à mobilités réduites. L'objectif est de rassembler les générations dans un espace convivial paisible et sécurisé, afin que la population se réapproprie ce lieu et ainsi faciliter le développement culturel en toute matière.

Note du comité d'audition : 16/20

Avis du comité d'audition :

Cette étude à portée paysagère et financière s'inscrit dans un projet global à l'échelle du Mont

- opération pleinement intégrée dans la stratégie de développement du GAL
- impact limité à l'échelle intercommunale
- dimension partenariale démontrée notamment avec la maison de quartier et le CAUE
- faisabilité technique et économique, le porteur est accompagné notamment par le CAUE
- le projet est nouveau sur le territoire mais existe ailleurs en Région Hauts-de-France
- gratuité
- le projet est accessible aux personnes avec plusieurs handicaps (cheminement piéton, panneaux....)
- participe au maintien de l'emploi local
- projet soucieux du milieu naturel

Avis du comité technique

favorable - la note obtenue en comité d'audition permet d'être au plafond de l'aide

Plan de financement :

montant total du projet	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue HT	plan de financement FEADER		
7350 € HT		7 350,00 €	FEADER	5 880,00	80%
			Péronne	1 470,00	20%
			total	7 350,00	

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

6.3. Ouverture de l'étang du CAM sur la ville (fiche action 1)

Porteur : Péronne

Description du projet :

Le centre de Péronne compte des atouts environnementaux, dont l'étang du Cam, pour lesquels les habitants ou les touristes n'ont pas toujours conscience.

Cet espace ne contribue pas suffisamment à l'identité et à l'attractivité de la ville, par manque de visibilité / lisibilité, de mise en valeur ou d'usages rendus possibles.

Dès maintenant, dans le cadre du projet global de revitalisation, les élus souhaitent travailler à la valorisation du cadre de vie et à l'attractivité de l'étang du Cam en tant qu'espace de promenade, de détente et de loisirs en centre-ville.

La Ville a pour ambition :

de créer plus de perméabilités physiques et visuelles, vers l'étang depuis le centre-bourg, et en particulier l'avenue de la République, la place Audinot et l'espace Mac-Orlan : abattage sélectif et reconfiguration du mobilier, matérialisation d'un cheminement au sol,...

d'améliorer l'accueil pour les chauffeurs de bus des tours opérateurs : positionnement de 2 nouvelles places de bus ;

de réaménager l'espace de jeux pour enfants et le mini-golf ainsi que des espaces de convivialité / détente.

Ces projets devront être complétés par des pratiques invitant les péronnais à prendre possession de ces lieux : chalets de Noël, circuits de compétitions de course à pied par les douves, installations éphémères (l'été : chaises longues, boîtes à livres,.....)

note du comité d'audition : 16/20

Avis du comité d'audition :

Cette opération porte plus spécifiquement sur l'aire de jeux familiale et s'inscrit dans un projet global autour du CAM, de l'Historial et du centre-ville.

- opération pleinement intégrée dans la stratégie de développement du GAL et au-delà (contrat de ruralité...)
- impact territorial fort (touristes)
- dimension partenariale démontrée (OT, HGG, pêcheurs...)
- faisabilité technique et économique
- le projet est existant mais apporte des nouveautés significatives (intergénérationnelle)
- gratuité des équipements
- accessible aux personnes avec un handicap
- participe au maintien de l'emploi local
- projet soucieux du milieu naturel

montant du projet présenté	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue en HT	plan de financement FEADER		
359 313,94 €	1 570,00 €	357 743,94 €	DETR	51 761,55€	14,47%
			FNADT	122 078,00€	34,12%
			FEADER	112 355,61€	31,41%
				71 548,79€	20,00%

			PERONNE	
			TOTAL	357 743,94€

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

6.4. Candidature au label Pays d'art et d'histoire (fiche action 2)

Porteur : Pays Santerre Haute Somme

description du projet :

En s'engageant dans une démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire, le Pays Santerre Haute Somme tient à mettre en valeur ses patrimoines et à les promouvoir auprès des habitants.

Débuté en juin 2016 par un éduc-tour à Saint-Omer, ce projet de labellisation se porte sur l'ensemble des 146 communes que compte le territoire du Pays Santerre Haute Somme.

Recrutée le 15 novembre 2016, la chargée de mission Pays d'art et d'histoire a pour objectif de mener le projet jusqu'à son terme, prévu pour l'année 2019.

Pendant cette période, l'écriture du dossier de candidature devra s'appuyer sur un travail de fond nécessitant des recherches historiques et documentaires ainsi qu'un inventaire complet du patrimoine du territoire. Au-delà de ces recherches, la chargée de mission doit établir un diagnostic patrimonial (restauration de MH, action en faveur de l'architecture et du patrimoine, 1% artistique, 1% paysage...) du territoire et récolter l'ensemble des informations pouvant appuyer la démarche de candidature telles que : la politique culturelle du territoire, l'aménagement du territoire via les documents d'urbanisme tel que le SCOT ou les PLUI, les démarches et action en faveur du paysage, les grands travaux ou encore l'économie.

Le dossier devra ainsi présenter l'historique du territoire, son identité, ce qui s'y passe actuellement via les politiques publiques engagées, et le projet patrimonial envisagé qui structurera les politiques publiques actuellement menées (Tourisme, Culture et SCOT). En parallèle et afin de toucher la population locale, des actions de médiation sont engagées. Une exposition présentant les objectifs du label et le patrimoine du territoire est proposée dans les médiathèques du territoire. Chacune d'entre elle reçoit durant un mois complet l'exposition. A chaque arrivée dans un nouveau lieu, la chargée de mission présente l'exposition et le projet.

La commission nationale d'attribution du label se réunissant deux fois par an, une en juin et une en décembre, le Pays Santerre Haute Somme souhaite passer à celle de juin 2019.

Note du comité d'audition : 18/20

Avis du comité d'audition :

- opération pleinement intégrée dans la stratégie de développement du GAL et au-delà, grande plus-value LEADER
- impact territorial fort, label reconnu au niveau national

- dimension partenariale démontrée avec notamment les acteurs du tourisme et de la culture
- faisabilité technique et économique
- le projet est nouveau sur le territoire mais existe ailleurs en Région Hauts-de-France
- gratuit
- accessible aux personnes avec un handicap
- participe au maintien de l'emploi local et à la création d'emploi
- cette candidature fait participer pleinement les habitants et les acteurs du territoire

Avis du comité technique

favorable, le taux d'aide est fonction de la note obtenue en comité d'audition, du cofinancement de l'Etat et de l'obligation de reste à charge de 20% pour les publics

Plan de financement :

montant présenté	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue	plan de financement FEADER		
pour 2016- 2017 / 50333, 17 euros HT		50 333,17 €	FNADT	8053,31€	16%
			FEADER	32213,22€	64%
			Pays/PETR	10066,64€	20%
			total	50333,17€	

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

6.5. Spectacle le château d'Indelberg (fiche action 2)

Porteur : Pays Santerre Haute Somme

Description du projet

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, le Pays Santerre Haute Somme déploie un projet itinérant de spectacle musical pour enfants qui sillonne le territoire pendant plus de trois ans. A travers ce projet, le Pays Santerre Haute Somme soutient la création artistique et encourage les passerelles entre mondes professionnel et amateur.

La demande de subvention du programme Leader Gal porte sur les années 2017 et 2018 durant lesquelles le projet s'arrêtera dans les communes de Rosières-en-Santerre, Péronne et Nesle. Afin de conserver une trace de ce spectacle, une captation filmée sera proposée en 2018.

Note du comité d'audition : 17/20

Avis du comité d'audition :

- opération pleinement intégrée dans la stratégie de développement du GAL et dans d'autres politiques régionale et départementale
- rayonnement du projet fort au-delà du GAL

- dimension partenariale forte
- faisabilité technique et économique
- le projet est nouveau, créatif sur le territoire mais existe ailleurs en Région Hauts-de-France sous d'autre forme
- gratuité du spectacle
- de par l'affluence, la diversité des prestataires et des intervenants, l'opération a un impact sur l'activité économique
- ce spectacle fait participer pleinement les habitants et les acteurs du territoire

Avis du comité technique

favorable - la note obtenue en comité d'audition permet d'être au plafond de l'aide

Plan de financement :

montant présenté	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue HT	plan de financement FEADER		
pour 2017 - 2018 / 100 095, 69 € HT	20,67 €	100 075,02 €	FEADER	80 060,02€	80%
			Pays/PETR	20 015,00€	20%
			total	100 075,02€	

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

6.6. Animation (fiche action 7)

Porteur : PETR Cœur des Hauts de France

Description du projet :

Le Santerre Haute Somme est reconnu LEADER GAL en juillet 2016.

Il a créé une cellule d'animation de 1,2 équivalent temps plein en 2016, passée à partir de 2017 à 1,5 ETP pour faire fonctionner et animer ce dispositif.

Ses principales missions sont :

- finaliser le conventionnement avec l'Autorité de Gestion
- communiquer sur le programme
- garantir la stratégie locale de développement
- accompagner les porteurs de projets intégrés au programme européen Leader
- mettre en place le suivi administratif et financier du GAL Santerre Haute Somme
- monter, déposer et suivre l'ensemble des dossiers de demande de subvention et de demande de paiement
- répondre à toute demande de l'AG et porteurs de projet actuels ou futurs
- amorcer la coopération et les échanges entre GAL

Plan de financement :

montant total du projet présenté	dépenses non éligibles	assiette éligible retenue	plan de financement FEADER		
145 846,89 €	125,42 €	145 721,47 €	FEADER	116 577,17€	80%
			Pays /PETR	29 144,30€	20%
			total	145 721,47€	

Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité

7. Tableau de suivi de la maquette financière

mesure du PDR Picard	numéro de la fiche	intitulé des fiches actions - orientation stratégique	maquette actuelle	Montant programmé au comité du 30 janvier 2018	reste dans le dispositif
19.2	1	Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus	328 000,00 €	133 406,47 € 41%	194 593,53 € 59%
19.2	2	Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire	421 000,00 €	112 273,24 € 26,67%	308 726,76 € 73%
19.2	3	Proposer des services créant ou renforçant le lien social	215 000,00 €	0,00 € 0,00%	215 000,00 € 100%
19.2	4	Communication, promotion, sensibilisation	185 000,00 €	0,00 € 0,00%	185 000,00 € 100%
19.3	5	Coopération	80 000,00 €	0,00 € 0,00%	80 000,00 € 100%
19.4	6	Evaluation	70 000,00 €	0,00 € 0,00%	70 000,00 € 100%
19.4	7	Animation	301 000,00 €	116 577,17 € 38,73%	184 422,83 € 61%
			1 600 000,00 €	362 256,88 € 22,64%	1 237 743,12 € 77,36%

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité

8. Passage des projets pour avis d'opportunité

- Point sur les projets passés en avis d'opportunité en juin

Déposés à ce comité

Etude étang du CAM : intégré au dossier avec les investissements

Spectacle musical

Label Pays d'art et d'Histoire

En réflexions

Étude autour des berges

Étude création d'un pôle culturel

Sans suites

Ambiani

Recrutement chef de projet

- Nouveaux projets

Intitulé provisoire : Hébergements insolites au camping du port de plaisance		
Maitre d'ouvrage CCI	Dépenses éligibles au 25 juillet 2017	Fin prévisionnelle 2019
<p><i>Description</i></p> <p>Le monde de l'hébergement touristique a fortement changé depuis ces dernières années. Le mot d'ordre est devenu celui de la diversité (yourtes, cabanes ou lodges dans les arbres ou sur pilotis, roulottes...). La CCI souhaite aujourd'hui répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et s'intégrer dans le grand projet vallée de Somme. Dans ce cadre, elle souhaite mettre en place un nouveau type d'hébergement : l'hébergement insolite, et répondre aux exigences de leur clientèle en rénovant ses sanitaires afin de maintenir une qualité de service.</p>		
<p><i>Lien avec la stratégie</i></p> <p>Fiche action 1 DIVERSIFICATION ET VALORISATION DES ACTIVITES DE LOISIRS VERTS ET BLEUS</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'appropriation et la découverte du patrimoine naturel et paysager autour de la Vallée de la Somme • Capter les populations de passage grâce à une offre diversifiée et aux portes d'entrée stratégiques du territoire 		

Avis favorable à l'unanimité

Intitulé provisoire : Aménagement des marais et chemins de randonnée		
Maitre d'ouvrage Proyart	Dépenses éligibles au 19 décembre 2017	Fin prévisionnelle Juin 2018
<p><i>Description</i></p> <p>Suite à la réalisation par le Département de la vélo-route et voie-verte dans la vallée de la Somme, la commune souhaite aménager ces marais. Le projet consiste à la sécurisation (passerelle) du chemin de randonnée « la violette » et à l'aménagement de la signalétique (panneau faune flore...) afin de favoriser le tourisme et d'optimiser sa fréquentation touristique.</p>		
<p><i>Lien avec la stratégie</i></p> <p>Fiche action 1 DIVERSIFICATION ET VALORISATION DES ACTIVITES DE LOISIRS VERTS ET BLEUS</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'appropriation et la découverte du patrimoine naturel et paysager autour de la Vallée de la Somme • Développer les interconnexions avec les territoires voisins 		

- Capter les populations de passage grâce à une offre diversifiée et aux portes d'entrée stratégiques du territoire

Avis favorable à l'unanimité

Intitulé : Amélioration de l'attrait du territoire par la préparation des communes au label Villes et Villages Fleuris

Maitre d'ouvrage : PETR	Dépenses éligibles 22 janvier 2018	Fin prévisionnelle : Décembre 2020
-------------------------	------------------------------------	------------------------------------

Description

Une commune labellisée « Villes et villages fleuris » est :

- Une commune qui améliore la qualité de vie,
- Une commune qui améliore l'image et l'accueil,
- Une commune qui développe l'économie locale,
- Une commune qui favorise le lien social,
- Une commune qui agit en faveur de l'environnement.

Ces critères rentrent dans la politique du PETR Cœur des Hauts de France et sont complémentaires au Plan Paysage et au label Pays d'art et d'histoire.

Résumé des actions :

- Accompagner et sensibiliser les communes par des sessions de formation ayant pour thèmes les critères du label.
- Visiter sur site les communes inscrites à la démarche (sur demande) avec diagnostic et préconisation.
- Evaluer annuellement les communes inscrites dans la démarche.
- Dresser annuellement un bilan au cours d'une réunion.

Lien avec la stratégie

Fiche action 1 DIVERSIFICATION ET VALORISATION DES ACTIVITES DE LOISIRS VERTS ET BLEUS

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'appropriation et la découverte du patrimoine naturel et paysager autour de la Vallée de la Somme
- Développer des lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes

Avis favorable à l'unanimité

Intitulé : Boîtes à livres

Maitre d'ouvrage PETR	Dépenses éligibles au 2 novembre 2017	Fin prévisionnelle décembre 2019
-----------------------	---------------------------------------	----------------------------------

Description

Dans un souci d'accès des habitants à l'offre culturelle, le Pays /PETR souhaite faire réaliser des boîtes à livres dans les communes rurales volontaires et éloignées de l'offre immédiate des bibliothèques-médiathèques.

La réalisation des boîtes à livres s'étalera sur deux années (2018 et 2019) et sera confiée aux élèves du lycée Peltier de Ham, lycée d'enseignement technique et professionnel du

<p>territoire.</p> <p>Par cette nouvelle offre, il s'agit de favoriser l'accès des habitants aux livres par un système de prêt gratuit et de dons par lequel chaque lecteur serait encouragé à déposer dans cette boîte les livres dont il n'aurait plus l'usage.</p>
<p><i>Lien avec la stratégie</i></p> <p>Fiche action 2 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES INNOVANTES CONTRIBUTANT AU DYNAMISME DU TERRITOIRE</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'accès physiques, psychologiques et financières aux activités de loisirs du territoire • Développer des lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes

Avis favorable à l'unanimité

<i>Intitulé : Je suis venu(e) t'écrire – déclinaison 2018 Lieux sous pli</i>		
<i>Maitre d'ouvrage : PETR</i>	<i>Dépenses éligibles au 2 novembre 2017</i>	<i>Fin prévisionnelle Décembre 2018</i>
<p><i>Description</i></p> <p>Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France proposera à partir de 2018 un projet de territoire mettant à l'honneur la correspondance et tout particulièrement l'écriture épistolaire et le Mail Art. Etant donnée l'étendue du territoire, ce projet se déclinera sur deux voire trois années avec, chaque année, un binôme d'artistes différent en charge d'imaginer et de mettre en œuvre un projet original.</p> <p>En 2018, ce binôme sera composé de l'auteure, Marion Bonneau, et de la plasticienne, Sausen Mustafova. Ensemble elles ont imaginé le projet "Lieux sous pli".</p> <p><u>Un projet intergénérationnel pour public non captif</u></p> <p>Une attention toute particulière sera portée à l'égard des publics assez éloignés de l'art en général et de l'écriture en particulier ; hétérogènes en terme d'âge (résidents d'une maison de retraite, classe ULIS d'un collège, maison de quartier, jeunes issus d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique...).</p> <p><u>L'art et la culture au service du maillage territorial</u></p> <p>Ce projet se déroulera sur un territoire essentiellement rural, dont l'étendue ne facilite pas les rencontres, les échanges entre habitants. A travers ce projet, le PETR souhaite stimuler cette connaissance de l'autre, favoriser le sentiment de proximité, d'appartenance à un même territoire et ainsi retisser le lien entre les individus.</p>		
<p><i>Lien avec la stratégie</i></p> <p>Fiche action 2 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES INNOVANTES CONTRIBUTANT AU DYNAMISME DU TERRITOIRE</p> <p>Objectifs opérationnels :</p>		

- Améliorer les conditions d'accès physiques, psychologiques et financières aux activités de loisirs du territoire
- Développer des lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes

Avis favorable à l'unanimité

Intitulé : labélisation Pays d'art et d'Histoire années 2018 2019		
Maitre d'ouvrage : PETR	Dépenses éligibles au 7 juin 2016	Fin prévisionnelle 31 décembre 2019
<p><i>Description</i></p> <p>En s'engageant dans une démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire, le PETR Cœur des Hauts de France tient à mettre en valeur ses patrimoines et à les promouvoir auprès des habitants.</p> <p>Ce projet de labellisation se porte sur l'ensemble des 146 communes. La chargée de mission Pays d'art et d'histoire a pour objectif de mener le projet jusqu'à son terme, prévu pour l'année 2019.</p> <p>Pendant cette période, l'écriture du dossier de candidature devra s'appuyer sur un travail de fond nécessitant des recherches historiques et documentaires ainsi qu'un inventaire complet du patrimoine du territoire. Le projet de territoire sera étudié avec les acteurs locaux lors d'ateliers qui seront mis en place durant l'année 2018. L'écriture du dossier de candidature sera également lancée début 2018. Le dossier relu et corrigé pourra être ainsi présenté auprès du conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire en 2019.</p> <p>En parallèle des actions de médiation se poursuivent. L'exposition présentant les objectifs du label et le patrimoine du territoire continue sa route dans les médiathèques du territoire jusque fin mai 2018 et elle sera de nouveau visible lors des Journées du Patrimoine à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne. Des visites sont également proposées auprès du public scolaire.</p> <p>Un document explicatif sur les objectifs du label et les thématiques patrimoniales du territoire sera également conçu et diffusé auprès du plus grand nombre.</p>		
<p><i>Lien avec la stratégie</i></p> <p>Fiche action 2 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES INNOVANTES CONTRIBUTANT AU DYNAMISME DU TERRITOIRE</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capter les populations de passage grâce à une offre diversifiée et aux portes d'entrée stratégiques du territoire • Soutenir les initiatives culturelles et patrimoniales qui font l'identité du territoire et la fierté des habitants 		

Avis favorable à l'unanimité

Intitulé provisoire : 10 ans des nuits celtiques		
Maitre d'ouvrage	Dépenses éligibles au 5 décembre 2017	Fin prévisionnelle Septembre 2018

<p><i>Description</i></p> <p>Concert de musique celtique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montée en puissance pour les 10 ans • 3 jours ou lieu de 2 • Intervention dans les collèges • Plus grande couverture médiatique • Manifestation en dehors de Nesle
<p><i>Lien avec la stratégie</i></p> <p>Fiche action 2 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES INNOVANTES CONTRIBUTANT AU DYNAMISME DU TERRITOIRE</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capter les populations de passage grâce à une offre diversifiée et aux portes d'entrée stratégiques du territoire • Développer des lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes

Avis favorable à l'unanimité

<i>Intitulé provisoire : Démocratiser l'achat de l'alimentation bio et local pour tous</i>		
<i>Maitre d'ouvrage</i> Pêcheurs de lune	Dépenses éligibles au 6 septembre 2017	Fin prévisionnelle
<p><i>Description</i></p> <p>Malgré l'embellie du « bio » en France ces dernières années, le département de la Somme et notre territoire reste en retrait dans le domaine.</p> <p>L'association les pêcheurs de lune (projet estaminet de Bayonvillers) s'est donné un nouveau pari : développer et sensibiliser la population à consommer des produits bio et locaux.</p> <p>Avec l'acquisition d'une camionnette épicerie, l'association sillonnera le territoire à la rencontre de toutes les populations afin de démontrer qu'ils peuvent acheter de bons produits.</p>		
<p><i>Lien avec la stratégie</i></p> <p>Fiche action 3 : PROPOSER DES SERVICES CREANT OU RENFORCANT LE LIEN SOCIAL</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes • Développer les liens entre les villes et les villages 		

Avis favorable à l'unanimité

9. Communication

- Bilan 2017
 - 3 présentations au sein des Communautés de communes

- 1 réunion publique
- Articles de presses papier/dématérialisé
- 2 Roll up
- Brochure « parcours du projet »

Perspectives 2018

Newsletter

Blog

Actualisation des supports

Nouveau site internet <http://www.coeurdeshautsdefrance.fr/>

Aide à la communication UE pour les porteurs de projets

10. Questions diverses

Les courriels de la cellule animation ont changé

e.sihamdi@coeurdeshautsdefrance.fr

e.munoz@coeurdeshautsdefrance.fr

:

- *Pour les porteurs de projet 10 AVRIL 2018 Date limite pour déposer un dossier complet au GAL*
- **2 MAI 2018 – 14h Comité d'audition**
- *17 MAI 2018 - 10h Comité technique avec l'AG- Région*
- **31 MAI 2018 - 18h COMITE DE PROGRAMMATION**

Philippe CHEVAL

Président du Groupe d'Action Locale